

CABINET DU PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - TravailProjet de Cohésion Sociale
des Régions Nord
du Golfe de Guinée
2022-2025

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Le Conseil du Coton
et de l'Anacarde

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE DE REFERENCE D'ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 1 DU PROJET : « INVESTIR DANS LA RESILIENCE ET L'INCLUSION COMMUNAUTAIRES ».

N° Avis: 03/UCP-COSO/PPM/2025

Date de l'Avis : Janvier 2025
Numéro de Crédit : 7069 du 6 Mai 2022

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- Pour contribuer à l'atténuation des risques et effets des situations de Fragilité, de Conflit et de Violence (FCV) auxquels sont exposés les régions Nord des Etats du Golfe de Guinée, le Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) a été initié par la Banque mondiale et quatre (4) pays de cette aire géographique que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, pour une durée de cinq ans à compter de l'année 2022. L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du Nord des pays du Golfe de Guinée par le biais d'un dialogue régional et d'investissement dans la zone frontalière. Les zones ciblées pour la Côte d'Ivoire sont les dix régions des districts du Denguelé (Kabadougou, Folon), du Woroba (Worodougou, Bafing, Béré), des Savanes (Poros, Bagoué, Tchologo) et du Zanzan (Gontougo, Bounkani).
- Il est prévu qu'une partie du montant du projet soit utilisée pour le paiement des entreprises dans le cadre de la réalisation des travaux des sous-projets communautaires de la composante 1 « Investir dans la résilience et l'inclusion communautaires ».
- La présente manifestation d'intérêt a pour objectif d'établir, une liste de référence d'entreprises devant réaliser les travaux relatifs aux sous-projets dans le cadre de la mise en œuvre du projet COSO et en particulier de la composante 1 « Investir dans la résilience et l'inclusion communautaires ».
- Cette composante investit dans l'amélioration, la réhabilitation, la mise à niveau et/ou l'équipement d'infrastructures communautaires à travers la construction, la réhabilitation et le rééquipement d'infrastructures communautaires, telles que les écoles, les centres de santé, les marchés, les ponceaux, les pistes rurales, les points d'eau (pompes hydrauliques et HVA), les marchés ruraux, les infrastructures de jeunesse, aménagement de périmètres de cultures.
- Les activités se dérouleront dans les régions de la Bagoué, du Bafing, du Béré, du Bounkani du Folon, du Kabadougou, du Poros, du Worodougou, du Gontougo et du Tchologo.
- Les entreprises prestataires sélectionnées auront à travailler sous la supervision directe du projet COSO avec les communautés bénéficiaires pour la réalisation des infrastructures et équipements approuvés par les Commissions Régionales d'Approbation et de suivi des Sous-projets et devront accepter d'utiliser en partie de la main d'œuvre au niveau local tout en respectant les mesures environnementales et sociales.
- Les candidats intéressés doivent remplir les conditions suivantes :
 - Une demande d'agrément adressée au Coordonnateur du Projet COSO ;
 - Une Fiche de renseignement sur le candidat (raison sociale, adresse géographique, téléphone, fax, Email, nom du responsable et adresse, capital) ;
 - Des documents administratifs prouvant l'existence légale (registre de commerce, fiche de déclaration fiscale, fiche d'identification CNPS, etc.) : Posséder une personnalité juridique propre ;
 - Profil de la société (secteur d'activité, organigramme) ;
 - Des références techniques (la liste des réalisations sur les 3 dernières années (nature et description détaillée, référence contrat, montant, client

et adresse/Téléphone, date de réalisation), liste du personnel technique et d'encadrement clé de la société, et moyens matériels (liste et état de fonctionnement) ;

- Capacités financières (joindre le tableau des chiffres d'affaires des trois (3) dernières années (2022, 2023 et 2024) ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins 3 années en matière de réalisation d'infrastructures communautaires similaires (Attestations de bonne exécution, brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel),
- Disposer d'une capacité de préfinancement (fournir la preuve d'accès à une ligne de crédit dans un établissement financier agréé par le Ministère de l'Economie et des finances ou disponibilité d'autres ressources) ;
- Fournir :
 - La photocopie certifiée conforme à l'original de l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
 - La photocopie certifiée conforme à l'original de l'attestation de mise à jour CNPS datant de moins de trois (03) mois ;
- Fournir un document autorisant le Projet COSO à demander des références auprès des institutions bancaires dont le candidat est client
- Préciser la ou les régions dans lesquelles l'entreprise souhaite intervenir.

8. Les candidats sélectionnés au terme de cette manifestation d'intérêt feront partie d'une liste restreinte d'entreprises prestataires que les Communautés et le projet COSO pourront solliciter pour la mise en œuvre des sous-projets.

9. Les entreprises intéressées peuvent obtenir de plus amples renseignements **de 08 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, temps universel, du lundi au vendredi** aux adresses indiquées ci-dessous :

10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'une des adresses ci-dessous **au plus tard le jeudi 30 janvier 2025, à 15 heures précises**, heure locale et porter la mention :

AMI N° : 03/UCP-COSO/CI/PPM/2025 : sélection d'entreprises pour la construction / réhabilitation d'infrastructures communautaires

- L'Unité de Coordination du Projet COSO**, sise aux 2 Plateaux, 7ème Tranche, rue de la Résidence le Flamboyant. Tel : 07 11 11 18 36 / 27 22 22 70 30 ; infos@coso.ci ;
- L'Antenne Régionale de Korhogo**, sise au Quartier Résidentiel, entre l'Antenne de l'Inter Coton et le District Autonome des Savanes. Tél : 07 07 67 40 76 / 07 08 37 76 51 ;
- L'Antenne Régionale de Bouna** sise au quartier DOROPO 2, sur la voie de DOROPO, juste derrière la station IDC, Tel : 07 08 87 08 09;
- L'Antenne Régionale d'Odienné** sise quartier Résidentiel Nord, en face de la Direction régionale du Ministère du Plan et du Développement, Tel : 07 59 78 79 23 ;
- L'Antenne Régionale de Séguéla** sise quartier Diomandé, en face du QG Boaké Fofana, non loin de la résidence du Préfet, Tel : 07 58 44 13 80